



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Fusion école maternelle et école élémentaire Albert Camus

DEL-2014-069

Numéro de la délibération : 2014/069

Nomenclature ACTES : Domaine de compétences, enseignement

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 30/06/2014

Date de convocation du conseil : 24/06/2014

Date d'affichage de la convocation : 24/06/2014

Début de la séance du conseil : 20 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Yvon PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Philippe AMOURETTE par M. Yann LORCY, Mme ARAB-JAZIRI Faten par M. Loïc BURBAN, M. Laurent BAIRIOT par M. Christophe BELLER, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. François-Denis MOUHAOU

Fusion école maternelle et école élémentaire Albert Camus

Rapport de Soizic PERRAULT

La fusion de deux écoles correspond à leur réunion en une structure unique ; peuvent être fusionnées des écoles élémentaires ou des écoles maternelles ou encore une école maternelle et une école élémentaire.

Une décision de la commune concernée est nécessaire dans tous les cas.

Au vu des effectifs de la rentrée scolaire 2014/2015 de l'école Albert Camus, la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) a procédé à la suppression d'une classe en maternelle (désormais l'école maternelle comprend une classe unique), et du $\frac{1}{4}$ de décharge de direction en élémentaire (3 classes)

Compte-tenu de ces éléments l'Inspecteur de l'Education Nationale nous a fait part d'un projet de fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire à la prochaine rentrée scolaire 2014/2015.

Après concertation avec l'équipe enseignante qui a donné son accord, le conseil d'école en date du 15 mai 2014 a également émis un avis favorable à cette fusion.

Ce projet apporterait les changements suivants :

- une école au lieu de deux (continuité pédagogique)
- une seule structure (continuité administrative)
- une seule direction avec récupération du $\frac{1}{4}$ de décharge

Il appartient désormais au conseil municipal d'entériner cette fusion.

Nous vous proposons :

- d'approuver la fusion de l'école maternelle et l'école élémentaire Albert Camus en une entité unique, à compter de la rentrée scolaire 2014/2015.

La délibération est adoptée par 28 voix pour et 5 abstentions.

Ont voté pour : de M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Yvon PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET

Se sont abstenus : Mme ARAB-JAZIRI Faten, M. Loïc BURBAN, M. Jean-Pierre DUPONT, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laurence LORANS.

Fait à Pontivy, le 1er juillet 2014

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**